

Décision n° D2021_031

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10, R 2124-2 1°, R 2161-3 2°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

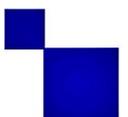
Vu son arrêté n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises relatif à l'accord-cadre décomposé en deux lots, mono-attributaire fractionné à bons de commande, pour une durée de quatre années pour des prestations d'études de données de trafic, de modélisation et d'accidentologie, dont les seuils sont les suivants :

- Lot 1- Études de trafic et de modélisation
200 000 euros HT et 2 000 000 euros HT,
- Lot 2 - Recueil et analyse de données accidentologie
200 000 euros HT et 2 000 000 euros HT ;



Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210920-D2021_031-AR

- DE RETENIR la procédure d'appel d'offres ouvert.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210920-D2021_031-AR